



## Avenant au Règlement du Plan d'Épargne d'Entreprise de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes venant aux droits de la caisse d'Épargne de Bordeaux

Etant préalablement rappelé que :

- La Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes a signé un accord d'intéressement le 30 juin 2011 avec les organisations syndicales SNE-CGC, RSP-CEAPC et le SU-UNSA, qui prévoit, notamment, la possibilité pour la CEAPC d'abonder les sommes issues de l'intéressement placées volontairement sur le PEE.
- L'application de cet accord nécessite, au préalable, la modification du règlement du PEE, par voie d'avenant.

Ainsi, il est convenu ce qui suit :

De modifier l'article 5 du règlement du PEE qui sera désormais rédigé ainsi :

### Article 5 : Contributions de l'entreprise

La CEAPC prend à sa charge les frais de tenue des comptes individuels afférents au fonctionnement du Plan d'Épargne ainsi que les droits d'entrée et les commissions de gestion.

Le versement volontaire sur le plan d'Épargne d'Entreprise des sommes issues de l'intéressement en application de l'accord du 30 juin 2011, est complété par un abondement brut de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes, de 45% des sommes versées de 1 à 500 euros.

Les sommes versées annuellement par la CEAPC, au titre de l'abondement, pour chaque salarié, ne doivent pas dépasser 8% du plafond annuel de la sécurité sociale, sans pouvoir excéder le triple de la contribution du bénéficiaire.

### Entrée en vigueur

Le présent avenant entrera en vigueur, le jour de sa signature. Il cessera de s'appliquer au 1<sup>er</sup> août 2013, 2013 étant la dernière année de versement de l'intéressement en application de l'accord du 30 juin 2011.

Il sera déposé à la DIRECCTE de la Gironde et au secrétariat - greffe du Conseil des Prud'Hommes de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, en 3 exemplaires originaux

Le 25 juillet 2011

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JF Paillisse', written over a horizontal line.

Pour la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes  
Le Président du Directoire, Jean-François PAILLISSE